

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 9 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Lachalm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul BRAUD, maire.

Présents : Denis BERAUD, Sylvain BERAUD, Delphine CHACORNAC, Stéphane GORY, Isabelle GAILLARD, Denis GERENTON, Paul RODDE

Absent : Thomas CHAVEROT

Secrétaire de séance : Delphine CHACORNAC

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2025
- 2- Approbation des comptes de gestion 2024
- 3- Vote des comptes administratifs 2024
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 5- Vote des taux d'imposition 2025
- 6- Vote des subventions 2025
- 7- Fongibilité des crédits
- 8- Vote des budgets primitifs 2025
- 9- Modification des branchements eau
- 10- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2025

Le procès-verbal du 20 février 2025 n'appelant aucune observation

Le Maire propose au Conseil Municipal :

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

2- Approbation des comptes de gestion 2024

Il est précisé que le compte administratif se trouve en concordance avec les comptes de gestions.

Vu les comptes de gestions du budget principal et des budgets annexes

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte : 7 voix pour - 1 abstention

3- Approbation des comptes administratifs 2024-Budget principal et budgets annexes

Après avoir voté le Compte de gestion,

- 1- Présentation du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 9 Avril 2025

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		208 678.76		13 841.51		222 520.27
Opérations de l'exercice	358 577.80	616 154.47	398 223.04	239 923.95	756 800.84	856 078.42
TOTAUX	358 577.80	824 833.23	398 223.04	253 765.46	756 800.84	1 078 598.69
Résultats de clôture		466 255.43	144 457.58			321 797.85

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 962.03		88 782.64		103 744.67
Opérations de l'exercice	79 422.56	89 694.68	108 360.47	39 222.62	187 783.03	128 917.30
TOTAUX	79 422.56	104 656.71	108 360.47	128 005.26	187 783.03	232 661.97
Résultats de clôture		25 234.15		19 644.79		44 878.94

COMPTE ANNEXE POUR LA TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 289.87		1 261.00		46 550.87
Opérations de l'exercice	20 304.65	26 919.23	5 250.00	5 301.25	25 554.65	32 220.48
TOTAUX	20 304.65	72 209.40	5 250.00	6 562.25	25 554.65	78 771.35
Résultats de clôture		51 904.45		1 312.25		53 216.70

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT CONILIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			23 011.4			
Opérations de l'exercice						
TOTAUX			23 011.34			
Résultats de clôture			23 011.34			

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote

ADOpte : 6 voix pour - 1 abstention

4- Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Maire indique que le conseil municipal doit statuer sur l'affectation de fonctionnement de l'exercice 2024.

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de **466 255.43 €**
Et propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2024	466 255.43
Affectation obligatoire (c/1068)	144 457.58
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	105 542.42
Total affecté au c/1068	250 000.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement C/002	216 255.43

ADOpte : 7 voix pour - 1 abstention

5- Vote des taxes locales pour l'année 2025

Comme chaque année il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune : la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Il a été décidé de maintenir les mêmes taux pour l'ensemble des taxes.

Les taux sont les suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.88 %

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 9 Avril 2025

- Taxe d'habitation : 8.72 %

ADOPTE : 7 voix pour - 1 abstention

6- Vote des subventions 2025

Le maire propose de voter les subventions versées dans le cadre du vote du budget comme suit :

Subvention annuelle ACCA	Association	300 €
Subvention annuelle Club des Aînés	Association	800 €
Subvention annuelle Donneurs de Sang	Association	300 €
Subvention annuelle Comité de la Résistance	Association	100 €
Subvention annuelle ADMR	Association	300 €
Subvention annuelle APE	Association	800 €
Subvention non affectée	Autre personne de droit privé	580 €
Subvention annuelle Moto Club des Hauts Plateaux	Association	400 €
Subvention classe orchestre	Etat	60 €
Subvention classe foot	Etat	60 €
Subvention annuelle Comité St Jean en fête	Association	800 €
Subvention classe mer et classe St Front	Association	2 000 €

ADOPTE : 7 voix pour - 1 abstention

7- Fongibilité des crédits

Le maire soumet au conseil municipal la possibilité pour l'exécutif de pouvoir procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des dépenses de personnel (chapitre 012).

ADOPTE : 7 voix pour 1 abstention

8- Vote des budgets primitifs de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte les budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	745 796.43 €	745 796.43 €
Section d'investissement	552 105.00 €	552 105.00 €

BUDGET SERVICE EAUX

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	117 996.15 €	117 996.15 €
Section d'investissement	187 405.79 €	187 405.79 €

BUDGET TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	76 904.45 €	76 904.45 €
Section d'investissement	6 613.50 €	6 613.50 €

BUDGET LOTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 480.12 €	35 480.12 €
Section d'investissement	45 634.46 €	45 634.46 €

ADOPTE : 7 voix pour - 1 abstention

9- Modification des branchements eau

Le maire expose au conseil municipal les demandes des abonnés pour changer l'emplacement de leur compteur eau.

- Le conseil municipal décide de fixer la somme de 800 € aux abonnés pour le changement d'emplacement de compteur eau correspondant au tarif des regards isolés équipés.
- De fixer la somme de 800 € pour les demandes de nouveaux branchements eau.

Ces tarifs seront applicables à l'entrée en vigueur de la délibération.

ADOPTE à l'unanimité

10- Questions diverses :

Le maire rappelle qu'une réunion aura lieu le 23 avril afin de présenter le projet de renouvellement du parc éolien à l'ensemble du conseil municipal.

La séance est levée à 23 h00.